

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 62ème année - N° 375 - décembre 2007 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

SOMMAIRE

- Grenelle de l'insertion
- Sur le pouvoir d'achat, le compte n'y est pas — page 1
- Le revenu salarial stagne depuis 30 ans
- Négociations Marché du Travail — page 2
- UNEDIC — page 3
- Régimes spéciaux ; une nouvelle étape de la bataille — pages 4 à 5
- Economie Sociale — page 5
- Droit syndical: soyons sérieux
- Femmes, hommes : agir pour une véritable égalité salariale
- Affaire des 4 de La Rochelle — page 7
- Relevé de décisions de la CE de l'UD CGT des Landes
- 27ème Congrès de l'UD CGT des Landes — page 8

Grenelle de l'insertion:

l'urgence du droit au travail pour toutes et tous

Le Haut Commissaire aux Solidarités Actives, ambitionne de réduire la pauvreté de 30% en 5 ans et a lancé la semaine dernière le "Grenelle de l'Insertion". Présente au lancement de ce Grenelle, la CGT participera aux groupes de travail, avec une ambition : l'ouverture du champ des possibles, travailler tous pour vivre mieux. Les premières mesures gouvernementales de l'été restent marquées du sceau de l'injustice : 15 milliards de cadeaux fiscaux pour les plus riches que riche et rien pour le monde du travail et le peuple des «sans». Au nom de l'équité, la politique de « l'inéquité » c'est poursuivie avec les franchises médicales, les remboursements de médicaments, la remise en cause des régimes de retraite, la précarisation de l'emploi, les hausses vertigineuses de nombreux biens de consommation courante, la déstructuration des services publics... Une politique aux conséquences dramatiques avec son cortège de peurs, de souffrances, d'insécurité sociale. Le même gouvernement qui « produit » 1000 pauvres supplémentaires par jour et n'offre aucun avenir à une majorité de la jeunesse dit entendre "la France qui se lève tôt". Cette France qui travaille depuis 20 ans pour le même montant.

Monsieur Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités Actives, ambitionne de réduire la pauvreté de 30% en 5 ans. Afin de donner toutes ses chances à cette dynamique, une concertation de tous les acteurs du social, du travail, des élus, des syndicats, des associations et des gens de « peu » est lancée. La CGT était présente au lancement de ce Grenelle, et participera aux groupes de travail, avec une ambition : l'ouverture du champ des possibles, travailler tous pour vivre mieux. Les 7 millions de travailleurs pauvres, exclus, chômeurs, familles vivant avec moins de 817 euros par mois attendent autre chose que des discours, des enquêtes, des statistiques.

Alors la CGT s'engage, car devant la menace de l'éclatement du vivre ensemble, le syndicalisme de tous et de chacun, le syndicalisme de la transformation sociale est attendu. La CGT s'engage pour participer à mettre la misère hors la loi. Devant l'insuffisance avérée du seul traitement social pour éradiquer la misère, chaque jour d'avantage apparaît que l'heure est au renversement dans l'élaboration des politiques sociales et économiques de la France. Un renversement démocratique, éthique, juridique, et civique.

Les INFORMATIONS
Syndicales

Sur le pouvoir d'achat, le compte n'y est pas !

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient. L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tous cas pour ceux qui en ont -, dans leur compte épargne-temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire.

Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse.

Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté, les salariés.

Ceux-ci devront aller chercher leurs augmentations de salaires par leur mobilisation. La Cgt prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire s'exprimer le mécontentement qui grandit afin que les décisions soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de tous.

Le revenu salarial stagne depuis 30 ans !

L'INSEE vient de rendre publique son étude sur les salaires en France et le constat est sans appel, le revenu salarial stagne depuis 30 ans. La notion de revenu salarial correspond à l'ensemble des revenus perçus au cours d'une année donnée provenant directement d'une activité salariée et tient compte à la fois du salaire et de la durée de travail.

La référence à la notion de revenu salarial constitue, pour la CGT, une avancée importante qui permet de donner une image plus fidèle de la réalité que ne le permet la référence unique et systématique au salaire moyen. Enfin une référence qui prend en compte la situation de l'ensemble des salariés, secteur public et secteur privé quelles que soient leurs conditions d'emploi, travail à temps complet ou à temps partiel ! Ainsi, malgré les augmentations régulières du Smic et une progression du salaire moyen, le revenu salarial moyen n'a pas évolué, il a même régressé nettement pour les salariés à temps partiel dont le nombre ne cesse d'augmenter (la part des salariés à temps partiel est passée de 17% à 31% entre 1978 et 2005).

Ces inégalités du revenu salarial qui touchent en priorité, les jeunes, les femmes et les salariés peu qualifiés proviennent à la fois d'inégalités dans le nombre de jours rémunérés annuellement et d'inégalités dans le salaire journalier. Les mesures prises cet été pour encourager les heures supplémentaires auront pour effet d'aggraver ces inégalités.

Pour la CGT on est désormais bien loin d'un prétendu « ressenti » des salariés. C'est à juste titre qu'ils sont inquiets de la montée de la précarité et de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Il est plus que temps pour le gouvernement et le patronat d'apporter des solutions à une situation particulièrement dégradée.



Une politique volontariste est nécessaire aussi bien en matière d'emplois que sur les salaires. Le rapport de l'INSEE confirme que le Smic est bien le moteur de l'évolution de l'ensemble des salaires. Les augmentations du Smic doivent donner lieu à de véritables et régulières négociations salariales sur l'ensemble des grilles de salaires et dans toute les entreprises (actuellement seuls 14% des entreprises négocient sur les salaires).

Le gouvernement doit rapidement donner suite à son engagement de conditionner les allègements de cotisations patronales à des accords majoritaires dans l'entreprise incluant des critères favorisant l'emploi stable et l'augmentation des salaires.

Medef / Organisations syndicales Négociation « Marché du Travail »

Compte rendu réunion du 23 novembre 2007

La séance du 23 novembre dernier devait être consacrée à la poursuite de l'examen de l'avant-projet soumis par le Medef.

D'entrée de jeu, la Cgt a exprimé sa déception quant au contenu du nouveau texte remis la veille alors qu'un travail considérable avait été mené ces dernières semaines pour aboutir à des avancées. Sur ce point, la CGT a d'ailleurs été rejointe par les autres organisations syndicales. Tel que présenté aux partenaires sociaux, le texte ne recensait en effet que quelques amendements mineurs par rapport à la séance précédente, amendements qui ne prennent absolument pas en compte les prises de positions syndicales sur des sujets aussi essentiels que la mobilité, la transférabilité des droits ou l'assurance-chômage. Or, la semaine précédente, une journée entière avait pourtant été consacrée à parcourir l'ensemble des articles de l'avant-projet.

Les organisations syndicales (dont la Cgt) ont par conséquent souligné qu'elles s'interrogeaient sur la méthode employée dans ces négociations et qui, semaine après semaine, ont mené à faire du « surplace ». En réaction à cette prise de position unanime, Cathy Kopp, chef de file du Medef a alors demandé une suspension de séance d'une demi-heure afin de pouvoir répondre sur ce point. Une heure plus tard, le Medef réitérait sa volonté de parcourir (une nouvelle fois !) le texte présenté pour cette séance sans pour autant répondre aux questions posées quant à la méthode.

Face à cette intransigeance, les organisations syndicales ont par conséquent à leur tour exigé une suspension de séance. A l'issue de celle-ci, les syndicats ont demandé à ce que la prochaine séance du 30 novembre soit consacrée à un balayage thématique des points centraux de la négociation tels que la transférabilité, l'évolution dans l'emploi, et l'assurance-chômage.

Chacun devant pouvoir en effet s'exprimer sur ces éléments clés et avancer dans ces négociations qui ont jusqu'ici fait la part belle au patronat. Cette proposition a été acceptée par le Medef et les autres organisations patronales.

En lieu et place d'une séance de travail sur le fond, cette matinée du 23 novembre a donc été consacrée à une mise au point politique nécessaire sur une méthode à adopter pour la suite des négociations. Les organisations syndicales souhaitent en effet des négociations équilibrées entre les parties autour de la table, non seulement sur la forme mais également sur le fond.

Conseil d'Administration de l'UNEDIC

Service Public de l'Emploi

Compte rendu du 29 novembre 2007

Parmi les points à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 29 novembre : débat et positionnement du conseil d'administration sur le projet gouvernemental d'organisation du futur « service public de l'emploi ». L'objectif poursuivi était de parvenir à une déclaration commune aux organisations patronales et de salariés.

Sur le projet gouvernemental, Eric Aubin a rappelé les raisons pour lesquelles la CGT était opposée à la mise en œuvre en l'état du projet en soulignant la place importante dans les instances de direction laissée aux opérateurs privés de placement des privés d'emploi et, à contrario, celle ignorée de l'AFPA. Les exigences des personnels de l'UNEDIC ont été rappelées en précisant que la Ministre n'avait toujours pas confirmé par écrit les déclarations orales faites lors du Conseil Supérieur de l'Emploi.

A cet égard, l'information a été donnée que suite à la demande réitérée de la CGT, un courrier devait parvenir prochainement aux personnels de l'UNEDIC et aux organisations syndicales. Dont acte, à mettre au crédit de la forte mobilisation des personnels.

Par ailleurs, la délégation CGT a refusé de participer au vote de la délibération soumise au Conseil d'Administration. C'est l'intérêt et les luttes des salariés de l'UNEDIC qui ont motivé ce vote.

Le contenu de la déclaration :

« Le Conseil d'Administration de l'Unedic réuni le 29 novembre 2007 a pris connaissance de l'avant projet de loi de réforme du service public de l'emploi.

Il prend acte de la création d'un nouvel opérateur et il s'attachera à lui donner les moyens d'un fonctionnement pérenne sous réserve des textes définitifs.

Il souhaite que les changements envisagés améliorent la situation des demandeurs d'emploi et le service aux entreprises.

Il demande au Bureau et la Direction générale de veiller, lors de la conclusion des conventions prévues à l'article 7 de l'avant-projet, au respect de l'ensemble des intérêts patrimoniaux du régime d'assurance-chômage.

Concernant le personnel, il sera attentif à ce que la Direction générale l'informe régulièrement et joue pleine-

ment son rôle d'accompagnement ».

En « prenant acte de la création d'un nouvel opérateur », les organisations ayant validé cette délibération accepte de fait les missions qui seront les siennes et son organisation. Or, pour ce qui nous concerne, les objectifs affichés ne peuvent répondre ni aux besoins des privés d'emplois ni à ceux des salariés qui aspirent à maîtriser leurs parcours professionnels.

De plus, le rôle et la place de l'AFPA doivent être réaffirmés. Cependant, l'engagement acté d'une information régulière des personnels et d'un accompagnement dans cette restructuration de grande ampleur nous a semblé de nature à permettre une véritable transparence sur la nature des futures évolutions. La délégation ne pouvait donc pas voter contre cette disposition. Une abstention ne pouvait être envisagée car elle aurait pu être interprétée comme un accord à la réforme en cours qui concerne aussi les agents de l'ANPE, les privés d'emploi et plus généralement l'ensemble des salariés.

Désignation des Administrateurs au Conseil d'Administration de l'UNEDIC et dans les ASSEDIC

Pour le Conseil d'administration, la date de désignation est reportée au 10 janvier 2008. Pour la désignation dans les ASSEDIC, la date est reportée au 30 janvier 2008.

L'allongement de ce délai doit être mis à profit pour constituer des délégations à l'image du salariat d'aujourd'hui, respectant la parité et rajeunissant les équipes.

La réorganisation en cours vise une gestion territoriale, au niveau des régions, de l'emploi. Christine Lagarde a clairement explicité cette orientation dans sa déclaration liminaire lors de la présentation de son projet au Conseil Supérieur de l'emploi.

Tout confirme donc l'importance de la participation des Unions départementales et des Comités régionaux à la réunion organisée le mardi 11 décembre 2007 avec à l'ordre du jour :

- La conception CGT du Service Public de l'emploi ;
- L'enjeu des territoires et la démarche CGT
- Le renouvellement des administrateurs ASSEDIC

INFO - Résultat financier excédentaire de 3,196 milliards d'euros prévu pour 2007

Les dernières prévisions ont été rendues publiques le 24 octobre 2007. Elles présentent les résultats prévisionnels de l'année 2007 ainsi que les projections pour l'année 2008. Ces prévisions tablent sur une croissance de l'économie française de 1,8% en moyenne annuelle pour 2007 qui devrait atteindre 2,0% en 2008. Par ailleurs, 208 000 et 182 000 emplois supplémentaires affiliés à l'Unedic sont attendus respectivement en 2007 et 2008. Dans ce contexte, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 devrait baisser de 195 000 en 2007 et de 140 000 en 2008. Au total, le résultat financier de l'Assurance chômage pourrait présenter un excédent de 3,196 milliards d'euros en 2007 et un excédent de 4,466 milliards d'euros en 2008. La situation financière de l'Assurance chômage serait alors de -9,913 milliards d'euros au 31 décembre 2007 et de -5,447 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

NOUVELLE ÉTAPE DE LA BATAILLE SUR LES RÉGIMES SPÉCIAUX DE RETRAITE

FACE A LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DE FAIRE PASSER EN FORCE SA RÉFORME, LA DÉMARCHE DE LA CGT A ÉTÉ CONSTANTE : L'EXIGENCE DE NÉGOCIATIONS PERMETTANT DE PESER SUR TOUT CE QUI FAIT LES DROITS À LA RETRAITE ET LA SITUATION SALARIALE DES AGENTS DES BRANCHES ET ENTREPRISES PUBLIQUES CONCERNÉES. AVEC L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS, UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA BATAILLE S'ENGAGE.

1. Projet d'un décret gouvernemental arrêtant le cadre global de la réforme.

De tout temps, la Cgt et ses fédérations du secteur public ont considéré que l'évolution des régimes spéciaux relevait de négociations syndicats/gouvernement/entreprises régime par régime pour tenir compte de leur identité. Telle a été la position constante de la Cgt depuis des décennies vis-à-vis des régimes spéciaux.

Les régimes spéciaux font partie du système de retraite global. Ils n'échappent pas au principe de solidarité. Mais ils ont leurs spécificités et leur propre histoire liée à celle des entreprises publiques et des services publics. Ils font donc partie de la situation statutaire globale des personnels de ces secteurs.

Il est de plus aberrant de vouloir appliquer un cadre unique aux régimes spéciaux compte tenu des différences entre régimes et des spécificités sociales sectorielles. Ils sont, par définition, chacun spécifiques.

C'est au mois de septembre que le gouvernement a fait le choix de prédéterminer un cadre global avec l'objectif d'afficher des principes de réforme régressive considérés comme intangibles renvoyant la mise en œuvre au niveau des entreprises. Nous avons dénoncé cette volonté de passer en force. Le gouvernement dans une stratégie de division, a également fait le choix de discussions bilatérales, empêchant toute transparence. La menace était la publication d'un décret mi-octobre censé sceller l'évolution des régimes spéciaux sur tous les points essentiels.

2. La mobilisation du 18 octobre 2007

La présentation du premier cadrage a déclenché une mobilisation exceptionnelle le 18 octobre à l'appel de tous les syndicats des entreprises concernées.

Cette journée du 18 octobre a révélé ce à quoi nous étions vraiment confrontés, c'est-à-dire une volonté farouche du gouvernement d'afficher une victoire politique sur ce dossier. Elle a aussi permis de montrer qu'il était possible de faire bouger le cadre général que le gouvernement voulait imposer. Une première concession, certes limitée, est faite en matière d'application de la décote. Celle-ci sera supprimée après 2 ans et demi d'activité au-delà de l'âge d'ouverture des droits au lieu de 5 ans dans le régime général. Mais il est évident que ce recul est insuffisant.

Refusant de prendre en compte l'ampleur de la mobilisation du 18 octobre, le gouvernement a cherché à renvoyer à des négociations avec les seules directions d'entreprises. Manière à ses yeux, d'imposer le « cadre global » qu'il a décidé unilatéralement. Malgré les manœuvres de

couloirs et les pressions exercées, cette opération a échoué puisque la quasi-totalité des organisations (20 sur 23) est entrée dans l'action le 14 novembre.

Par contre, pendant cette période, gouvernement et directions d'entreprises se sont lancées dans des tractations avec certaines organisations syndicales, maniant à cette occasion le double langage et recherchant caution et division entre les syndicats mais aussi entre les régimes et les salariés concernés.

3. La Cgt réclame de véritables négociations

Face à cette situation qui consacrait l'exclusion de la Cgt de toute discussion, la Cgt et ses fédérations concernées ont demandé une négociation tripartite globale dans une lettre à Xavier BERTRAND, vendredi 9 novembre.

Cette négociation devait à nos yeux garantir une approche transparente sur le cadre global de la réforme et la détermination d'un programme concret de discussion dans chaque entreprise ou branche concernée qui n'exclut aucune revendication des personnels.

Nous avons réaffirmé les désaccords de la Cgt sur l'allongement de la durée de cotisation et l'instauration d'une décote.

Cette réunion, disions-nous dans la lettre, devait aussi permettre d'examiner plusieurs autres questions. Nous affirmons :

« – la pénibilité des métiers et les contraintes liées à l'exercice de mission publique doivent être reconnues par des dispositions applicables à l'ensemble des générations (bonifications, départs anticipés...). La Cgt est opposée à des dispositifs pénalisant les jeunes embauchés ;
– les primes et rémunérations complémentaires doivent être intégrées dans la base de calcul des pensions ;
– les retraites doivent demeurer indexées sur l'évolution des salaires ;
– les périodes d'étude, d'apprentissage, de formation doivent être incluses dans la durée de cotisations ».

Le Ministre du Travail a refusé très sèchement le lendemain en évoquant deux problèmes :

– l'hostilité de « certaines organisations syndicales » au principe d'une réunion globale tripartite. Le double langage de celles-ci était donc une réalité ;
– la confirmation de notre désaccord sur les 40 ans de cotisations, dont il faisait explicitement un motif pour tenir à l'écart la Cgt.

4. L'exigence de négociations tripartites par régime au service des revendications

Ce refus gouvernemental réitéré qui bloquait toute perspective a justifié que nous réavancions notre proposition d'origine de « négociations tripartites par régime ».

Il fallait mettre en échec le projet de simples discussions destinées à mettre en application un cadre global prédéterminé. Il était donc important d'obtenir l'implication de l'Etat garant des règles applicables comme des moyens financiers indispensables. Il est en effet illusoire de penser que les entreprises et branches pourraient négocier

seules alors que la tutelle de l'État est permanente sur tous les sujets. Il fallait mettre en échec la publication imminente des décrets par le gouvernement en prenant l'opinion publique à témoin sur le fait que cette publication allait intervenir sans qu'il y ait eu de négociations. Il s'agissait d'inverser la chronologie : passer de décret puis négociation à négociation, à l'appui du rapport de force puis décret traduisant juridiquement le contenu de la négociation. La lettre de Xavier BERTRAND, datée du jour même du début de la seconde mobilisation, le 14 novembre 2007, acte ces négociations tripartites dans chaque régime et garantit la possibilité pour chaque partie prenante de mettre sur la table toutes ses propositions. Elle prévoit la non-publication des décrets gouvernementaux pendant la période de négociation. La donne n'est plus la même, la logique est inversée.

La Cgt, ses fédérations (Cheminots, Transports, Energie), dans une déclaration du 14 novembre 2007 à 22h, ont invité les salariés à « apprécier les avancées constatées... résultat de la puissance de l'action ».

La Cgt est toujours animée par la préoccupation de pérenniser et d'améliorer l'ensemble des droits à retraite des salariés et retraités. En conséquence, elle veut :

- peser sur le cadre global de la réforme ;
- faire en sorte que les personnels ne subissent pas de préjudices.

De plus, cette négociation tripartite par régime permet :

- la transparence des positions de chacun et la mise sous surveillance par les salariés de ces négociations ;
- d'aborder tous les points de la réforme en tenant compte des particularités de chacun des régimes.

La solidarité entre salariés des différents régimes doit continuer. Cela passe désormais par la convergence d'exigences qui peut s'exprimer au travers d'un cadre de propositions et revendications communes aux régimes des IEG, des cheminots, de la Ratp.

5. Le contenu des nouvelles négociations régime par régime

Vendredi 16 novembre commençait à se préciser le cadre

de ces négociations tripartites par régime.

Interpellé par la Cgt et d'autres organisations syndicales, le ministre du Travail a choisi de faire adresser par les présidents de la SnCF et de la Ratp aux organisations syndicales de leur secteur une lettre directement validée par le gouvernement et précisant le cadre des négociations qui pourraient s'ouvrir.

Il faut noter que si le souci d'« harmonisation des régimes » est mentionné comme dans la lettre de Xavier BERTRAND, il n'est pas fait état explicitement du cadre global comme préalable. Bien sûr, celui-ci demeure en arrière-plan tout comme nos désaccords qui sont explicitement évoqués. Il est clair que c'est le rapport de force qui permet ce déblocage.

A la suite de discussions dans la branche IEG, une 1^{ère} rencontre était prévue dès lundi 19 novembre aux Industries électriques et gazières. Le même processus s'engage mercredi à la SnCF et à la Ratp.

Les négociations prévues dans le cycle d'un mois porteront sur 3 catégories de questions :

- les mesures qui tiennent aux règles mêmes de fonctionnement des régimes avec une série de thématiques qui permettent d'ouvrir la négociation sur des points essentiels : calcul des annuités, préservation du niveau des retraites, prise en compte des primes... ;
- les mesures salariales et financières dont le champ est en fin de compte beaucoup plus large que celui proposé initialement par les directions d'entreprise ;
- les mesures complémentaires.

Il est évident par contre que la Cgt avec les fédérations et syndicats concernés abordent ce cycle de négociations avec ses propres objectifs revendicatifs. Nous devons pousser à la prise en compte concrète des propositions de la Cgt pour améliorer les droits des salariés.

Tout comme le gouvernement a son propre cadre pour conduire les négociations, la Cgt travaille avec les organisations concernées à des repères communs à tous pour une harmonisation revendicative.

Economie sociale

Le ministère du Travail doit cesser de s'opposer à l'extension de l'accord sur la formation professionnelle

Le ministère du Travail, par son absence de réponse, refuse d'agréer l'accord interbranches sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'Economie sociale signé, le 22 septembre 2006, entre, d'une part, trois confédérations syndicales (CFDT, CGT, CFTC) et, d'autre part, l'USGERES, l'UNIFED et le GEMA, les trois groupements d'employeurs du secteur de l'Economie sociale.

Ce refus se traduit par l'impossibilité d'engager la procédure d'extension de cet accord auprès des deux millions de salariés de l'Economie sociale (associations, mutuelles, coopératives, fondations).

La CGT proteste contre cette décision ministérielle, laquelle vise à empêcher l'application pleine et entière d'un accord qui, dans le secteur de l'Economie sociale, était le premier du genre à vocation interprofessionnelle.

Ce sont, en particulier, les salariés des très petites entreprises du secteur qui sont ainsi privés de dispositions conventionnelles plus favorables que la loi.

La décision ministérielle s'explique aussi par le refus des pouvoirs publics de reconnaître les employeurs de l'Economie sociale, au nombre de 210.000, en tant qu'acteurs, autonomes du MEDEF, de la négociation collective sur le champ interprofessionnel.

La CGT proteste contre ce soutien implicite apporté par les pouvoirs publics à la prétention hégémonique du MEDEF à se revendiquer représentatif de l'ensemble des employeurs.

Elle appelle ses fédérations les plus concernées à intervenir auprès du ministère du Travail.

Droit syndical : soyons sérieux !

La Cgt réitère la demande que s'ouvre sans tarder la négociation entre les organisations patronales et syndicales sur la représentativité, la démocratisation de la négociation collective et les droits et moyens des organisations syndicales.

La Cgt a pris connaissance d'une proposition de loi « visant à la transparence des comptes des organisations syndicales », présentée par Richard MAILLE et 40 autres députés de l'UMP.

Il est stupéfiant qu'un tel projet législatif soit avancé sans que les confédérations représentatives aient été auditionnées. Sauf à considérer que l'intention des parlementaires signataires du texte soit de condamner à mort le syndicalisme français, cela leur aurait évité de mettre en débat des élucubrations tout à fait irréalistes.

Ils proposent ainsi que « la mise à disposition de personnel à destination des syndicats émanant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des entreprises soit interdite. ». Autrement dit, il n'y aurait plus de droit syndical en France, et l'activité syndicale permanente ou à temps partiel ne pourrait plus être menée par des salariés des secteurs privés et publics ! De même en imposant que «

les syndicats recueillent des fonds par l'intermédiaire d'une association de financement », il leur serait interdit de collecter les cotisations des syndiqués par leurs propres moyens, ce qui est un acquis fondamental du droit du travail garantissant leur indépendance.

Des sujets aussi importants mériteraient d'être traités avec un minimum de sérieux. Par nature, le syndicalisme fait partie prenante de la vie des entreprises et des administrations. Sa vocation est de permettre l'expression et l'intervention collective des salariés, en situation individuelle de subordination vis-à-vis de leur employeur. Il ne peut en aucun cas être assimilé aux partis politiques, dont la vocation est d'exercer le pouvoir ou d'y participer.

Les 41 députés de l'UMP auraient été mieux inspirés de réfléchir à la transparence des comptes des organisations patronales, objets de plusieurs scandales d'actualité. A moins que leur objectif soit de faire diversion ! Dans ce contexte, la Cgt réitère la demande que s'ouvre sans tarder la négociation entre les organisations patronales et syndicales sur la représentativité, la démocratisation de la négociation collective et les droits et moyens des organisations syndicales.

Femmes, hommes: agir pour une véritable égalité salariale !

La Cgt se félicite de la tenue de cette conférence sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les attentes des salariés imposent des résultats concrets. Les premiers éléments amenés par Madame QUINTIN, Rapporteur général de la Conférence, confirme qu'un certain nombre d'avis et propositions avancés par les organisations syndicales et, notamment par la Cgt, ont été entendus. Pour exemple, le rôle et mission de l'Inspecteur du Travail, la réactivation du Conseil supérieur de l'Egalité, et les sanctions financières contre les employeurs. La Cgt regrette que le rapport n'annonce pas de mesures immédiates de rattrapage salarial, comme nous l'avions proposé, tant la question du pouvoir d'achat est au centre de l'actualité et tant sa dégradation touche plus particulièrement les femmes. En conséquence, la Cgt propose qu'à l'issue de cette conférence deux objectifs principaux soient fixés :

- le rattrapage de l'écart salarial résiduel reconnu par l'ensemble des partenaires, dont le Patronat, à l'occasion de la signature de l'accord national interprofessionnel en mars 2004 soit 5%. Ceci serait une première étape, sachant que les écarts réels sont beaucoup plus importants;
- l'ouverture d'une table ronde sur le temps partiel pour agir efficacement sur la précarité liée au temps partiel imposé que les femmes subissent en majorité. La Cgt attend de cette conférence des mesures concrètes assorties de moyens humains et financiers nécessaires à une réelle avancée de l'égalité, dans le privé comme dans le public.

Affaire des 4 de La Rochelle

Le pourvoi du Medef a été audiencé le 21 novembre 2007. La Cour de Cassation a rendu son verdict en rejetant l'appel du Medef.

Le jugement de la Cour d'Appel de Poitiers est donc confirmé « relaxe pure et simple pour nos 4 camarades ».

Après 4 années de souffrance morale pour eux et pour leurs familles, justice leur est enfin rendue.

La tentative du Medef de criminaliser le mouvement social a encore une fois échoué.

Cette décision nous conforte dans la nécessité d'être toujours aux côtés des salariés pour la défense de leurs revendications et la construction d'un véritable progrès social.

Que toutes celles et tous ceux ainsi que toutes les organisations qui ont participé à la défense, au soutien et à la victoire de nos 4 camarades soient encore remerciés pour leur participation et leur engagement.

Releve de décision de la Commission Exécutive de l'UD CGT Landes du 30 octobre 2007

20 NOVEMBRE 2007

Suite au compte-rendu du CCN des 24 et 25 novembre 2007 et à la discussion qui s'en est suivie (9 camarades sont intervenus), la CE de l'UD a mandaté la délégation qui a assisté à l'intersyndicale convoquée par la FSU, pour organiser la journée de grève et de manifestation du 20 novembre 2007.

Le mandat confié était de rechercher les meilleures conditions pour une convergence des luttes aussi étendu que possible, dans un contexte de montée des actions revendicatives (succès du 18 octobre 2007 malgré les inégalités de mobilisation dans les secteurs professionnels, 13 novembre 2007 à la SNCF, perspectives d'actions fortes à EDF et à la RATP, 20 novembre 2007 dans la Fonction Publique).

ELECTIONS PRUD'HOMALES 2008 – SECTEUR DLAJ 40

La CE de l'UD a décidé de confier l'animation de la campagne électorale à un collectif composé de la Commission des Mandats DLAJ instituée par la CE du 16 mai 2006 à laquelle s'ajouteront les représentants des collectifs prud'hommes des Unions Locales.

Rappelons que le secteur DLAJ 40 et la campagne électorale prud'homales 2008 sont placés par la CE de l'UD sous la responsabilité de Marie-Hélène Paletou.

A cet effet, la CE de l'UD a adopté à l'unanimité la résolution suivante en trois points :

Résolution:

1. la campagne des élections prud'homales 2008, campagne de tous les syndicats, du secteur public comme du privé, est placée sous la responsabilité de la CE de l'UD. L'animation de cette campagne est confiée à Marie-Hélène Paletou, Secrétaire Départementale responsable du secteur DLAJ 40.
2. dans le cadre du financement de cette campagne, celle-ci est placée sous la responsabilité de la Ce de l'UD en coopération avec le secteur DLAJ 40.
3. le collectif d'animation de la campagne est composé des membres de la Commission des Mandats instituée par la CE de l'UD du 16 mai 2006 (composée de B. Saint-Germain, G. Baudonne, F. Lataste, J.P. Cassagne, S. Dupeyron, R. Follet, M.H.Paletou) auxquels viendront s'ajouter les représentants des collectifs prud'hommes des Unions Locales.

En conclusion des débats, la CE de l'UD a mandaté le Secrétariat de l'UD pour poursuivre les rencontres avec les Unions Locales pour aider au déploiement de nos forces nécessaires pour hisser la CGT des Landes au niveau de ses responsabilités, tant dans la lutte de classe que dans l'échéance majeure des élections prud'homales de 2008. il sera notamment question de l'utilisation du quatre pages confédéral « consultations des salariés » disponible sur le site Internet confédéral de la CGT.

CONFERENCES ET RENCONTRES CONFEDERALES NOVEMBRE 2008

- Claude Labat, membre de la CE, participera au nom de l'Union départementale CGT des Landes à la Conférence des Unions Locales les 13 et 14 novembre 2008 à Montreuil.
- ✓ André Solureau, membre de la CE, participera à la Rencontre des Responsables Vie Syndicale des Fédérations et des UD, le 15 novembre 2008 à Montreuil.
- ✓

XXVII EME CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT DES LANDES

La CE de l'UD convoque le 27^{ème} congrès les 9 et 10 avril 2008 à Morcenx.

Elle mettra en place une Commission Préparatoire chargée de rédiger les projets de résolution à soumettre au congrès.

La CE de l'UD souhaite que la discussion s'oriente sur « quel outil syndical pour les salariés des Landes ».

RAPPEL

Les syndicats qui n'ont pas encore versé leur quote-part au Fonds Départemental de Mutualisation sont invités à le faire dans les plus brefs délais ainsi que pour les cotisations non reversées à ce jour.

